



rue Molière – CS 54030
49408 SAUMUR CEDEX

DEMANDE D'ARRÊTÉ TEMPORAIRE TRAVAUX

PORTANT RÉGLEMENTATION DE
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Service Juridique
Gestion du Domaine Public
Tél : 02.41.83.30.29
domainepublic@saumur.fr
Renseignements techniques :
S. JOUANNEAUD -
Tél. : 02.41.83.30.93

DEMANDEUR

RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE : COURRIEL :

NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER : SIRET :

AGISSANT

- ☐ Pour mon compte personnel
☐ pour le compte de (Nom et adresse) :

DESCRIPTION DES TRAVAUX (*) demande nulle si non complétée

Pour effectuer les travaux ou aménagements ci-après décrits (INFORMATIONS OBLIGATOIRES*) :

LIEU ET DURÉE DES TRAVAUX

ADRESSE PRÉCISE
DU LIEU D'INTERVENTION

DATE(S) DE
L'INTERVENTION

Du Au
Horaires d'intervention :

MESURES SOUHAITÉES

Conformément à l'art. 83 du règlement de voirie de la Ville de Saumur, le pétitionnaire est tenu de mettre en place la signalisation inhérente au chantier.

CIRCULATION

- ☐ Chaussée rétrécie ☐ Interdiction de circulation : ☐ accessible aux riverains ☐ non accessible aux riverains
☐ Alternat par : ☐ du n° au n°
☐ panneaux ☐ sur le tronçon situé entre la rue et la rue
☐ feux tricolores ☐ sur toute la rue (rue barrée)
☐ Déviation par :
☐ Autres :

STATIONNEMENT

- ☐ Stationnement interdit :
☐ au droit du chantier ☐ face au chantier ☐ du n° au n°
☐ sur le tronçon situé entre la rue et la rue
☐ sur toute la rue
☐ Autres :

Observations :

IMPORTANT

La présente demande **ne pourra être instruite que si elle est accompagnée d'un plan de situation, d'un plan de masse et d'un croquis précis et coté de votre projet.**

La Ville de Saumur attire votre attention sur le fait que la demande peut être refusée pour des motifs liés à la sécurité publique, notamment lorsque des travaux ou des manifestations sont déjà programmés dans la rue ou si Elle ne parvient pas à la mairie, **au moins 15 jours calendaires avant la date de l'intervention.**

Date :
Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Saumur afin d'instruire votre demande d'arrêté municipal. Le traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et sur les obligations légales applicables à la collectivité. Les données sont destinées aux services municipaux compétents et, le cas échéant, aux administrations ou organismes habilités dans le cadre de l'instruction de votre demande.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre dossier, puis archivées conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse suivante : dpo@saumur.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'une preuve d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpo@ecollectivites.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.